



PREFET DE LA CHARENTE

Préfecture

Cabinet du Préfet
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

Affaire suivie par : Thérèse BACLE
Tél. : 05 45 69.60.00
therese.bacle@charente.gouv.fr
sidpc16/tb- N° 2012-0116

Angoulême, le 25 AVR. 2012

La Préfète de la Charente

à

Destinataires *in fine*

OBJET : Validation du dispositif opérationnel ORSEC départemental

P.J. : 1

Comme vous le savez, chaque département doit élaborer un dispositif opérationnel ORSEC.

Ce document comprend les dispositions générales traitant des éléments nécessaires à la gestion de tout type d'événement et les dispositions spécifiques propres à certains risques particuliers préalablement identifiés. L'article 8 du décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour application de l'article 14 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile précise le contenu des dispositions générales du dispositif opérationnel ORSEC départemental.

Pour préparer la rédaction des dispositions générales (Livre I du document), un groupe de travail multi services (ARS, DDCSPP, DDT, Police, Gendarmerie, SAMU, SDIS, Conseil Général) placé sous le pilotage du cabinet de la préfecture (Directrice de cabinet ou chef du SIDPC) s'est réuni 10 fois entre le 12 janvier et le 7 septembre 2011.

La version 1.7 résultant des travaux du groupe de rédaction a été diffusée le 29 septembre 2011 à tous les membres du groupe pour validation puis présentée à la responsable de la CUMP et aux associations de sécurité civile en novembre 2011. Elle a également servi de support pour l'exercice de sécurité civile du 8 décembre 2011 portant sur le secours à nombreuses victimes.

La version 1.8 intègre les remarques formulées lors de la réunion du 12 janvier 2012 (retour d'expérience de l'exercice de sécurité civile du 8 décembre) et celles du SDIS reçues le 3 avril 2012.

Je vous remercie de transmettre vos éventuelles remarques sur le document joint à ce courrier, notamment sur votre ou vos fiches actions avant le 6 juin 2012 à la Préfecture, service SIDPC.

Sans réponse de votre part à cette date, le document sera considéré comme validé et fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation.

Mes services et plus particulièrement le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

La Préfète

Danièle POLVÉ-MONTMASSON

LISTE DES DESTINATAIRES

Président du Conseil Général ;
Procureur de la République ;
Secrétaire Général ;
Sous-préfet de Cognac ;
Sous-préfet de Confolens ;
Directrice de cabinet ;
Directeur départemental des territoires ;
Directeur départemental des Finances Publiques ;
Directeur départemental de la sécurité publique ;
Commandant du groupement de la gendarmerie départemental de la Charente ;
Inspecteur d'académie ;
Délégué militaire départemental ;
Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé en Charente ;
Responsable de la cellule de défense et de sécurité de l'ARS de Poitou-Charentes ;
Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
Directeur de l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement ;
Directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Charente ;
Directeur interdépartemental des routes Atlantique ;
Directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest ;
Directeur du centre hospitalier d'Angoulême ;
Directeur du service d'aide médicale d'urgence ;
Docteur Rousseau, référente CUMP départementale ;
Mesdames et messieurs les maires des communes du département de la Charente ;
Président de l'Association des Transports Sanitaires d'Urgence de la Charente ;
Président de la délégation départementale de la Croix Rouge Française (CRF) ;
Président de la délégation départementale de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) ;
Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP) ;
Présidente de l'Association de Soutien aux Victimes d'Actes de Délinquance (ASVAD) ;
Président de l'association départementale des radios amateurs de la sécurité civile (A.D.R.A.S.E.C.) ;
Chef du bureau de la communication interministérielle ;
Chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication.